

Délibération n°D20220153

Rapporteur : Marc LETURGIE

Service : Réglementation, Urbanisme et Gestion Patrimoniale
Secrétaire de séance : Corinne GONDONNEAU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le TREIZE DÉCEMBRE 2022, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 25, 26, 25, 24 à l'Hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 07/12/2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Fatiha BANCAL (2), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (3) Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS : Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Jean-Pierre CAZES	a donné délégation à	Laurence ROUAN
Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Joëlle ISUS
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Charles MARBOT
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
Marion CHAMBERON	a donné délégation à	Fabien RUET

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivée au dossier n°1 « Rapport d'activité 2021 – Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24) »

(2) Départ au dossier n°12 « Convention entre la Ville et le CCAS - Avenant »

(3) Départ au dossier n°19 « Opération sur les installations d'éclairage public demande au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne »

ACQUISITION TRANSFORMATEUR PARCELLE CL 342 DES CONSORTS COUZI RUE ANDRE ROUCOU

VU les articles L.2122-21 et suivants et L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU les articles 1583 et 1593 du code civil ;

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 30 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion d'une présentation d'un futur projet immobilier prévu, quartier de la route de La Force le 27 septembre 2022, M. COUZI a sollicité les services communaux pour l'intégration d'une parcelle lui appartenant qui accueille le transformateur électrique de la rue André ROUCOU ;

CONSIDÉRANT que la plupart de ces dispositifs sont propriétés communales de par leurs destinations ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de régulariser cette situation en intégrant au domaine communal la parcelle CL 342 pour 15m² accueillant cette installation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ACQUÉRIR la parcelle cadastrée section CL numéro 342 pour 15m² située Rue André Roucou appartenant aux consorts COUZI pour le prix de 1 € ;
- DE DESIGNER l'étude BONNEVAL, notaire à BERGERAC, pour représenter les intérêts de la Commune,
- DE PRÉCISER que la totalité des frais relevant de cette acquisition sera prise en charge par les demandeurs soit les Consorts COUZI ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires, et à signer toutes les pièces relatives à la régularisation du dossier ;
- DE PRÉVOIR la bascule, une fois l'opération réalisée, cette parcelle au domaine public.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le 19/12/2022

SLO

ID : 024-212400378-20221213-D20220153-DE

Adopté par 30 voix pour (Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir) Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Lionel FREL).

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 13/12/2022.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le

et de l'affichage en date du

indications portées ci-dessus.

d'une durée de deux mois conformément aux

La Secrétaire,

Corinne GONDONNEAU



La Première Adjointe,

Laurence ROUAN

